

Distribution limitée

WHC-95/CONF.201/7Add.  
Paris, le 20 juin 1995  
Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-neuvième session  
Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

3 - 8 juillet 1995

Point 9 de l'ordre du jour provisoire: Examen des demandes  
d'assistance internationale

A. Biens naturels

A.1. Coopération technique

A.1.1 Parc national de Kahuzi-Biega (Zaïre)

**Antécédents** : Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1980 pour ses valeurs d'habitats naturels exceptionnels et reconnues comme une des dernières populations de gorilles de montagnes. Le site se trouve dans la région du sud Kivu, une des régions les plus peuplées du Zaïre. Il est menacé par l'impact des camps de réfugiés installés après le flux en provenance du Rwanda. Un des sites zaïrois figurant sur la Liste du patrimoine mondial, le Parc national des Virunga, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de la dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial. Le Zaïre a bénéficié d'aides pour plusieurs projets de coopération technique au titre du Fonds du patrimoine mondial, y compris pour le Parc national de Kahuzi-Biega (achat d'une jeep en 1988 d'un montant de 14,848 dollars EU).

Les arriérés du Zaïre au Fonds du patrimoine mondial de 1993 à 1995 s'élèvent à 1.261 dollars EU. Le Centre en a informé les autorités nationales.

**Description de la demande** : La demande concerne l'achat d'une Toyota Land Cruiser 4/4 qui servirait pour surveiller et contrôler le Parc. Le plan de gestion du Parc recommande en effet un renforcement du gardiennage. De plus, le véhicule pourrait servir pour les activités prévues pour la commémoration du 25ème anniversaire du Parc qui aura lieu en 1995.

Ce projet vise à améliorer la mobilité du personnel ainsi que la garde du site du patrimoine mondial.

**Contribution nationale :** Rations pour les gardes, salaires du personnel, entretien du véhicule et primes au contre-braconnage seront pris en charge par l'Etat partie.

**Montant demandé au titre du Fonds :** La somme de **30.000 dollars EU** est demandée au titre du Fonds pour l'achat d'une Toyota Land Cruiser 4/4. Le service de l'achat d'équipement de l'UNESCO a examiné la requête sur le plan technique et a approuvé le budget de 30.000 dollars EU.

**Action du Bureau :** Le Bureau est invité à approuver la demande d'un montant de 30.000 dollars EU sous réserve du paiement des arriérés au Fonds du patrimoine mondial.

## **A.2 Monts Rwenzori (Ouganda)**

**Antécédents :** Les deux sites ougandais, la Forêt impénétrable de Bwindi et les Monts Rwenzori, ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 pour leurs valeurs d'habitats d'une exceptionnelle variété d'espèces. Les deux propositions d'inscription ont été préparées avec l'assistance préparatoire au titre du Fonds du patrimoine mondial. Il s'agit de la première demande d'assistance technique faite par l'Ouganda.

Les arriérés de l'Ouganda au Fonds du patrimoine mondial pour la période 1989-1995 s'élèvent à 2.261 dollars EU. Le Centre en a informé les autorités ougandaises.

**Description de la demande :** La demande d'assistance technique a été transmise par le Directeur des Parcs nationaux ougandais. Elle concerne l'achat de radios, d'équipement pour le terrain pour les gardiens et de matériel pour le sauvetage pour les Monts Rwenzori. Le projet a été examiné par le Centre et les spécialistes de la Division de l'achat d'équipement de l'UNESCO. L'équipement servira essentiellement pour améliorer le sauvetage, l'entretien des chemins et les services de gardes dans la partie centrale des Monts Rwenzori.

**Contribution nationale :** 15.000 dollars EU, y compris pour les salaires des gardiens et les primes pour le terrain; 10.000 dollars EU proviendront d'autres sources (WWF/USAID).

**Montant demandé au titre du Fonds :** Le montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial s'élève à **20.000 dollars EU**.

**Action du bureau :** Le Bureau est invité à approuver la demande de 20.000 dollars EU sous réserve du paiement des arriérés au Fonds du patrimoine mondial.

## **A.3 Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Guinée et Côte d'Ivoire)**

**Antécédents :** Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de la seizième session du Comité du patrimoine mondial. Le site a bénéficié de plusieurs projets d'assistance technique, y

compris de 30.000 dollars EU (dix-septième session du Bureau en juillet 1993) et un projet d'assistance internationale d'un montant de 45.000 dollars EU (dix-septième session du Comité du patrimoine mondial en décembre 1993), pour assurer la continuité de la gestion du site après la fin du projet pilote. Une mission multi-disciplinaire sur le site a eu lieu en mai 1993 et des rapports sur l'état de conservation ont été présentés régulièrement au Comité et au Bureau du patrimoine mondial.

Les arriérés de la Guinée au Fonds du patrimoine mondial pour la période de 1993 à 1995 s'élèvent à 861 dollars EU. Le Centre en a informé les autorités guinéennes.

**Description de la demande :** La demande d'assistance technique concerne les points suivants:

- la création d'un centre administratif pour les Monts Nimba, le "Centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba" (CEGEN);
- la préparation d'une réunion de donateurs où sera présenté un plan pour expliquer la complexité des paysages de la zone;
- la consultation des communautés avoisinantes en ce qui concerne les impacts socio-économiques;
- la remise en état (entretien) des bâtiments du Siège (y compris les bâtiments pour le personnel);
- la préparation d'un plan à court, moyen et long terme de la structure administrative.

**Contribution nationale :** Le Gouvernement de la Guinée fournira 15.000 dollars EU pour les salaires du personnel opérationnel local. Il s'agit d'une mesure administrative intérimaire pour assurer la continuité de la gestion dans l'attente de l'approbation du règlement et du budget du CEGEN. De plus, l'UICN finance un consultant international (avec une assistance française).

**Montant demandé au titre du Fonds :** Le montant demandé au titre du Fonds est de **18.000 dollars EU**, dont 13.000 dollars EU pour les frais opérationnels et les communications pour cinq mois et 5.000 dollars EU pour le personnel d'assistance technique et les frais de transport.

**Action du Bureau :** Le Bureau est appelé à approuver un montant de 18.000 dollars EU sous réserve du paiement des arriérés au Fonds du patrimoine mondial.